

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00240

**PROGRAMME DE COOPÉRATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
(PROCESS) - SUBVENTION À DANAECARE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D20240024010

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) - SUBVENTION A DANAECARE

Le territoire de Saint-Etienne Métropole se caractérise par une forte présence de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) avec plus de 21 000 emplois locaux, soit 14 % de l'emploi total et même plus de 19 % pour le seul secteur privé (un poids 35 % supérieur à la moyenne nationale).

L'ESS joue un rôle primordial en milieu urbain comme en milieu rural par le développement de services à la population et contribue à la qualité de vie dans l'ensemble des 53 communes de la Métropole. Elle intervient dans de nombreux domaines tels que l'agriculture, l'alimentation et les circuits courts, la santé, la mobilité, le commerce de proximité, la culture et les loisirs, la transition écologique, la revalorisation des déchets, ou même encore l'industrie.

Les entreprises de l'ESS sont sources d'innovation et pourvoyeuses de solutions locales en réponse aux besoins sociaux et aux évolutions sociétales que ce soit pour les habitants, les acteurs privés ou publics. Elles sont créatrices d'emplois, de savoir-faire et de compétences en grande partie non délocalisables. Ce mode d'entreprendre contribue ainsi à l'attractivité du territoire, à son dynamisme et à la cohésion sociale

Fruit de son histoire - l'ancêtre du mouvement mutualiste est né au fond de nos mines - mais aussi d'une volonté forte de vouloir accompagner des dynamiques entrepreneuriales modernes, Saint-Étienne Métropole a engagé depuis des années une politique publique volontariste pour accompagner et professionnaliser les entreprises de l'ESS. La Métropole a ainsi mis en place un Programme de Coopération de l'ESS (PROCESS).

Le principal enjeu est d'accélérer les créations d'emplois dans l'ESS et de pérenniser les entreprises de l'ESS à fort impact social.

Fondée en 2012, DanaeCare est une association née du constat de la dégradation de la relation soignant/patient autant à l'échelle nationale qu'internationale. Cette constatation a conduit l'association à intervenir dans une douzaine de pays, poussée par la volonté de comprendre les mutations de la relation humaine en santé, en particulier la relation soignant/patient, et les impacts qu'elles engendrent sur le soignant, le patient et l'environnement dans lequel évolue cette relation.

Installée sur le bassin stéphanois depuis 2019, cette association offre un tiers-lieu santé basé depuis 2023 sur la commune de L'Étrat dédié aux coopérations inter-associatives, inter-institutionnelles et inter-universitaires, aux professionnels de la santé et aux usagers, au service de dynamiques territoriales en santé.

L'association Danaecare est ici accompagnée et soutenue dans le cadre de la création d'un pôle territorial de coopération économique (PTCE) en santé. L'objectif de ce soutien est de regrouper, sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, des structures publiques et privées (collectivités, associations, entreprises entrant dans le champ de l'ESS et bénéficiant du label ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), universités, professionnels de santé, usagers) et de mettre en œuvre une stratégie commune et continue de coopération au service de projets et actions relatifs à la santé et la prévention santé.

Différents enjeux stratégiques en santé ont déjà été identifiés par les structures précitées :

1. Valorisation des acteurs et des actions / marketing territorial en santé (pour les usagers, les entreprises, les universités et le rayonnement du territoire),
2. Animation de l'écosystème « santé » grâce à la synergie des différentes communautés d'acteurs,
3. Accompagnement de porteurs de projet santé en post-incubation.

L'enjeu du projet est de mobiliser les acteurs identifiés, de définir un mode de gouvernance entrée et sortie dans le PTCE, de définir le niveau d'implication des membres par cercle et de définir une feuille de route pour répondre aux besoins du territoire identifiés par le PTCE.

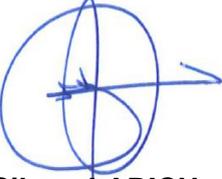
Saint-Etienne Métropole souhaite allouer à Danaecare une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € dans le cadre de la création d'un pôle territorial de coopération économique (PTCE) en santé.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de fonctionnement à Danaecare d'un montant global de 20 000 € pour l'année 2024 ;**
- **approuve la convention à intervenir entre Saint-Etienne Métropole et Danaecare, permettant le versement de la subvention ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV/65748/PROCE.**

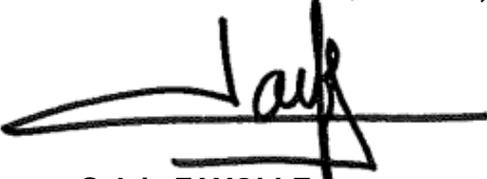
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE